

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DGRI 33** Subventions (182 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle en cours avec l'OPALS (6e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Togo).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé (OPALS) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Organisation Panafricaine de Lutte pour la Santé (OPALS), 15-21 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris, l'avenant à la convention pluriannuelle en cours dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 182.000 euros est attribuée à l'Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé - OPALS (n° simpa 20858 ; dossier 2017\_05142), et répartis comme suit :

- 97 000 euros pour le projet en Guinée
- 85 000 euros pour le projet au Togo

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**